



**ECHANGE TERRAIN
BRENON-VERGNOL /
COMMUNE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/43

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 juin 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, BERARD Guy, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : COING Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MICHEL), GIRAUD Roger (pouvoir à Daniel VIN), GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), MIALON Delphine ;

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.

Vu la délibération n° 2017/20 en date du 10 mars 2017 portant le même objet,

Considérant que pour permettre la rédaction de l'acte notarial des précisions doivent être apportées à la délibération n° 2017/20,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

DECIDE d'échanger une partie des parcelles suivantes, selon le plan annexé :

- ✓ Parcelles B845 et B846 pour 26 m², située au hameau de Singuigneret, appartenant à Monsieur Frédéric BRENON et Mme Yveline VERGNOL,

Contre

- ✓ Une partie de l'espace public, hors voie publique, sur la place de Singuigneret pour 20 m²,

CONSTATE que la partie à céder est désaffectée du domaine public,

DECIDE le déclassement de la partie cédée du domaine public,

DIT que cet échange sera réalisé sans soulte d'aucune des parties concernées,

DIT que l'acte authentique sera établi par l'étude de Maître GENIN, Notaire à BOURG D'OISANS (Isère),

ANNULE la délibération n° 2017/20 du 10 mars 2017,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

